

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
TÉMOIN

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice	N° pièce	N° feuillet
06914	00178	2011			1/2

Analyse et références

Objet RECUEIL D'AUDITION SUITE A UNE OBSERVATION D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE (P.A.N.)

Références

Le mercredi 16 février 2011 à 17 heures 15 minutes

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle du Major

Vu l'article L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité : , rapportons les opérations suivantes :

Le 16 février 2011 à 17 heures 15, nous procédons à l'enquête citée en référence

IDENTITÉ

Nom	Prénom			
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
M		23/08/1983		
Adresse			Validité état-civil	
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
			Technico-Commercial	

DÉCLARATION

--- Je me présente ce jour à votre unité afin de vous faire part d'un fait dont j'ai été témoin.

--- Le dimanche 09 janvier 2011, je me trouvais au terrain d'aviation sis lieu-dit « Ouatom » à LA FOA lorsqu'à 06 h 50, alors que je venais d'atterrir suite à un vol avec l'ULM de type « Wheedoper Europa2 988 DU » de l'Aéro-club, j'ai aperçu l'Airbus A-330 de la compagnie AIRCALIN qui amorçait sa décente sur l'aéroport de LA TONTOUTA. Aussitôt j'ai demandé à mon oncle, qui était justement entrain de filmer mes « touch and go » de suivre avec sa caméra de marque Samsung full HD, l'avion.

--- En observant cet avion, j'aperçois, à la verticale de l'aérodrome, un objet brillant de couleur métallique et de forme sphérique juste dans son sillage. Je pense immédiatement que l'appareil a perdu une pièce mais, après quelques secondes d'observation, je me rends compte que l'objet reste en position stationnaire dans les air sans tomber ni avancer. Je le montre à mon oncle qui le film aussitôt.

--- Ensemble, nous avons observé cet objet pendant trente minutes et avons écarté l'hypothèse d'un satellite car ce dernier ne se déplaçait pas. Nous étions seuls à ce moment là sur l'aérodrome.

Question : Quelles étaient les conditions atmosphériques lorsque vous avez observé ce phénomène ?

Réponse : La visibilité était très bonne. Le ciel était bleu, dégagé, clair. Il y avait quelques nuages de type Cirrus à la verticale de l'aérodrome, des Cumulo-Nimbus assez loin au dessus de la mer, le vent était de 05 nœuds et la température au sol était de 28°C. Ces conditions sont restées les mêmes tout au long de mon observation du phénomène.

--- Arrivée à mon domicile, nous avons téléchargé les vidéos sur mon ordinateur et avons visionné le phénomène au ralenti. J'ai remarqué alors d'autres objets de forme discoïdale par moment et sphérique par d'autre se déplaçant très vite.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRE:

[2] - M. le Directeur du GEIPAN,
Centre National d'Etudes Spatiales
18 avenue BELIN - 31401 TOULOUSE Cedex 9

Date de clôture

16/02/11

Vu et transmis par

02 MAR 2011

[1] - Archives



--- C'est ainsi que nous avons pu observer sur la vidéo n° HDV 0662 à la quatorzième seconde de visionnage, un objet de forme discoïdale, sphérique et de couleur métallique foncer sur l'ULM puis remonter presque à la verticale.

Question : A quelle altitude vous trouviez vous lorsque cet objet a foncé sur votre appareil ?

Réponse : J'étais à huit cent pieds.

Question : L'avez vous vu lorsqu'il a foncé dans votre direction ?

Réponse : Non, durant le vol je n'ai observé aucun autre appareil ni objet autour de moi et je n'ai ressenti aucune turbulence particulière.

--- Sur la vidéo n° HDV 0663, on peut observer un objet de couleur marron ou noir de forme discoïdale assez épais passer derrière l'ULM.

--- Sur les vidéos n° HDV 0667 et HDV 0669 on peut également apercevoir des objets en forme de soucoupe et de cigare se déplaçant très vite, ainsi que de multiples points brillant apparaissant et disparaissant en raison de leurs grande vitesse de déplacement.

Question : A quelle altitude selon vous, était ces objets ?

Réponse : J'estime leurs hauteur entre dix mille et vingt mille pieds selon leurs déplacements.

Question : Les objets que vous avez observé avaient-ils un bruit caractéristique ?

Réponse : Non, je n'ai rien entendu de particulier.

Question : De quelle grosseur été le phénomène observé ?

Réponse : Celui observé à l'oeil nu était de la grosseur d'une grosse étoile. Les phénomènes observés autour de mon ULM devaient faire environ 06 mètres de diamètre.

Question : Selon vous, à quoi correspondent les phénomènes que vous avez observé à l'oeil nu et lors des visionnages à posteriori, de vos films ?

Réponse : Je suis un passionné d'aéronautique. Je peux vous dire que ce que j'ai vu ne ressemble ni à un avion, ni à un hélicoptère, ni à un ballon sonde, ni à une navette spatiale ou un satellite, ni à aucun autre appareil volant que je connaisse.

Question : Avant ces faits, aviez vous entendu parler des phénomènes aérospatiaux non identifiés ?

Réponse : Tout le monde a entendu parler des OVNI mais je n'y croyais pas trop. Maintenant, je sais que cela existe.

--- Je vous remets ce jour un CD contenant la copie des vidéos réalisées lors de mon observation.

Question : Votre oncle qui a également été témoin de ces phénomènes peut-il se présenter à notre unité pour y être entendu ?

Réponse : Il ne pourra pas, il est actuellement en Nouvelle-Zélande, à Auckland où il demeure.

Question : Avez vous d'autres choses à déclarer au sujet de ces faits ?

Réponse : Non.

le 16 février 2011 à 17 heures 05.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF			
Unité		PROCES-VERBAL D'ANNEXION DE PIECE			
Code unité 06914	Procès-Verbal 178/11				

Nous soussigné gendarme
Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du CPP.

Rapportons les opérations suivantes :

Le seize février deux mille onze à dix huit heures quinze, nous trouvant au bureau de notre unité et opérant dans le cadre de l'enquête en cours, nous annexons au présent procès-verbal les pièces ci-après citées :

⇒ Un disque CD contenant :

- un dossier Photos PAN et ULM
- un dossier Photos PAN autour du point brillant
- un dossier Vidéo PAN
- un fichier texte DOSSIER GEIPAN
- un fichier classeur PHOTO RECONSTITUTION
- un fichier image Brevet de pilot d'ULM

le 16 février 2011 à 18 h 20.

L'APJ